



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1777

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Desserte du futur hôpital intercommunal du Val de Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havar, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yérémián.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1777**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Desserte du futur hôpital intercommunal du Val de Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-0963 du 21 janvier 2003, le conseil de Communauté a approuvé l'inscription de l'opération d'évitement Sud-est de Neuville sur Saône à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Cette opération a été reconduite dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 2009-2014 par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

Par décision n° B-2003-1949 du 15 décembre 2003, le Bureau avait arrêté une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 440 000 € correspondant à 350 000 € d'acquisitions foncières et 90 000 € de frais d'études.

Par délibération n° 2006-3726 du 13 novembre 2006, le conseil de Communauté a procédé à l'ouverture de la concertation préalable relative à cette opération, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

A la suite de cette concertation préalable, une étude complémentaire de circulation a été réalisée pour évaluer l'intérêt du projet au regard de la fonction d'itinéraire d'évitement du centre de Neuville sur Saône. Les résultats de cette étude indiquaient que le nouvel itinéraire serait peu concurrentiel et n'offrirait donc pas de report de circulation significatif.

Par délibération n° 2007-4593 du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a donc décidé d'approuver la seule réalisation du tronçon de voie nouvelle de liaison Gorgeat-Parenty afin de satisfaire à l'objectif de desserte du futur hôpital de Neuville sur Saône, implanté sur le triangle, formé par les chemins de Parenty et Buisson.

Le conseil de Communauté du 18 décembre 2007 a, également, voté l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire de 180 000 €. L'autorisation de programme individualisée d'un montant de 620 000 € correspond à 416 000 € d'acquisitions foncières et 204 000 € de frais d'études.

La voie nouvelle nécessite le franchissement de la voie ferrée Lyon-Trévoux, prévu initialement avec un passage à niveau. Or, suite au renforcement des exigences du Ministère des Transports en matière de création de passage à niveau, le Préfet n'a pas confirmé la possibilité de créer ce type d'aménagement. Par ailleurs, la Région a engagé en 2010 une étude de sécurisation des passages à niveau sur l'ensemble de la ligne ferroviaire Lyon-Trévoux pour étayer son projet de réouverture de la ligne voyageurs.

Aussi, en accord avec les services de la Préfecture et de la Région, le projet de voie nouvelle a donc été ajourné, dans l'attente de l'engagement du projet de ligne voyageurs. Toutefois, l'élargissement du chemin de Parenty est maintenu au droit de l'emprise de l'hôpital, afin de livrer, avant son ouverture, un accès fonctionnel à cet établissement public. De même, le chemin du Buisson sera élargi au droit de l'hôpital pour permettre l'accès logistique et au parking du personnel hospitalier. Par ailleurs, il convient de relancer le projet d'élargissement des chemins des Frères Voisin et de Parenty. Le projet de voie nouvelle n'étant plus d'actualité, le projet d'élargissement des chemins Parenty/Voisin redevient pertinent car il devient l'itinéraire principal d'accès à l'hôpital. Aussi, ces deux projets doivent être menés en parallèle avec celui de l'hôpital afin d'assurer une cohérence d'aménagement.

A ce titre, il convient de modifier l'intitulé de l'opération individualisée n° 0875. Elle ne sera plus intitulée "voie nouvelle d'évitement sud-est" mais "desserte du futur hôpital intercommunal du Val de Saône".

L'opération doit être divisée en deux tronçons géographiques et fonctionnels afin que les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'hôpital soient achevées dès son ouverture, prévue en septembre 2011 :

- le premier tronçon correspond à l'élargissement des chemins de Parenty et du Buisson au droit du futur hôpital. Ces travaux vont permettre d'aménager les abords et les différents accès de l'hôpital. Les réseaux seront également réalisés pour mettre en service les branchements nécessaires à son exploitation. Le projet va également permettre la mise en cohérence avec la politique de meilleure gestion des eaux pluviales, issues des ruissellements urbains engagée par la Communauté urbaine de Lyon,

- le second tronçon correspond à l'élargissement des chemins de Parenty et des Frères Voisin entre les rues du Buisson et Pollet. Ce projet, inscrit au PLU, va se dérouler progressivement en fonction de la maîtrise foncière des emprises. Ce tronçon permettra de créer un itinéraire d'accès à l'hôpital en substitution à celui prévu par la création de la voie nouvelle. Il permettra, également, de sécuriser des cheminements piétons et vélos inexistantes ou discontinus. Ainsi, un trottoir pourra être créé tout le long de l'emprise sans acquisition foncière. L'aménagement de ce tronçon pourrait être programmé de la façon suivante :

. phase 1 : études de conception de l'élargissement des chemins des Frères Voisin/Parenty, acquisitions foncières sur le tronçon le plus étroit (étranglement sans trottoir situé au Nord du chemin des Frères Voisin entre la rue Pollet et chemin du Cugnet) et réalisation d'un trottoir sur les tronçons qui présentent une emprise d'environ 12 mètres,

. phase 2 : acquisitions foncières pour bénéficier d'une emprise d'environ 12 mètres sur l'ensemble du tronçon et réalisation des travaux d'élargissement sur l'emprise acquise en phase 1.

Le projet est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements dans le cadre de l'autorisation de programme globale C1 - "Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement".

En ce qui concerne les chemins de Parenty et du Buisson au droit du futur hôpital, la demande d'individualisation d'autorisation de programme correspond aux travaux d'élargissement de ces chemins pour assurer le fonctionnement de l'hôpital à son ouverture.

Les travaux de voirie, d'eau potable, d'assainissement eaux pluviales et eaux usées seront réalisés dans le cadre de marchés à bons de commande.

Le calendrier des travaux sur ce périmètre est le suivant :

- janvier à mars 2011 : travaux d'assainissement,
- avril à août 2011 : travaux de voirie,
- septembre 2011 : mise en service de l'hôpital.

Concernant l'élargissement des chemins de Parenty et des Frères Voisin entre les rues du Buisson et Pollet, la demande d'individualisation d'autorisation de programme correspond à la phase 1, c'est-à-dire aux acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement, aux études techniques correspondantes et aux travaux d'aménagement de trottoirs dans l'emprise publique déjà disponible.

Le calendrier sur ce tronçon est le suivant :

- novembre 2010 à décembre 2011 : acquisitions foncières et études,
- janvier 2011 à décembre 2011 : études et travaux sur trottoirs dans l'emprise publique.

La demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme se décompose de la manière suivante :

- études : 24 000 € TTC,
- travaux de voirie (y compris eaux pluviales) : 1 317 000 € TTC,
- travaux d'assainissement : 129 000 € HT,
- travaux d'eau potable : 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux d'élargissement des chemins de Parenty et du Buisson au droit du futur hôpital.

2° - Approuve :

a) - le principe des acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement du chemin des Frères Voisin, entre la rue Pollet et le chemin du Cugnet et aux études techniques correspondantes,

b) - les travaux d'aménagement de trottoirs dans l'emprise publique déjà disponible sur le tronçon des chemins de Parenty et des Frères Voisin entre les rues du Buisson et Pollet,

3° - Décide de renommer l'opération individualisée n° 0875 inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) "Desserte du futur hôpital intercommunal du Val de Saône".

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité en respectant l'environnement, sur l'opération n° 0875 individualisée le 18 décembre 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire en dépenses, réparti selon l'échéancier suivant :

- pour le budget principal :

. 1 167 000 € en 2011,
. 174 000 € en 2012 ;

- pour le budget annexe de l'assainissement :

. 129 000 € HT en 2011 ;

- pour le budget annexe des eaux :

. 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté, en dépenses, au :

- budget principal : 1 961 000 € TTC,

- budget annexe de l'assainissement : 129 000 € HT,

- budget annexe des eaux : 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.